

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 661

26 mars 2009

SOMMAIRE

A. CoRe Consulting S.A.	31695	Jafer S.A.	31700
AddedValue S.A.	31726	Kanebo Investments	31694
Alchimie Capital S.A.	31702	Language & Knowhow	31725
Alternative Debt Fund S.A.	31703	La One S.A.	31710
An der Grouf S.A.	31713	L'Armoire à Linge S.A.	31695
An der Grouf SCI	31713	Lasker SA	31704
Athenian Invest Holding S.A.	31703	Merilux S.à r.l.	31709
Bear Stearns Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	31696	M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.	31712
Blue Sign S.à r.l.	31720	Nivaco Holding S.A.	31725
Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l.	31724	Nouvel'Hair S.à r.l.	31694
Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l.	31710	Papeterie bei der Kiirch, s.à r.l.	31704
Camaro S.A.	31717	Premiere Global Services International S.à r.l.	31712
CEREP Corvin One S.à r.l.	31700	Seban S.à r.l.	31695
ColTime S.à r.l.	31701	Sinequanon Health Care SA	31694
CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft	31713	SL Bielefeld Capital S.à r.l.	31709
Cricha S.A.	31703	Sodema S.A.	31696
Cyber Vision Holding S.A.	31726	Spinnaker Invest Sàrl	31713
Degroof Conseil (Luxembourg) S.A.	31701	Still Petit Palais Participations S.A.	31711
Den Baumeeschter Sàrl	31703	Sulinvest S.A.	31697
Dresdner Bank Luxembourg S.A.	31708	Sundex Immobilière S.A.	31682
D.S. Lux S.A.	31696	TDK Recording Media Europe S.A.	31691
Elsia S.C.I.	31694	Tikal Finance S.A.	31682
Ferrero International S.A.	31722	TMB Industry	31712
First Data International Luxembourg S.à r.l.	31725	Tulico Holding S.A.	31682
Georgia-Pacific S.à r.l.	31705	UPS Emerging Markets Investments Hold- ing Luxembourg	31728
GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l.	31698	Valoris S.A.	31697
Hankir S.A.	31711	Varengo S.A.	31696
HAPOGA	31691	Verdoso Management Company S. à r.l.	31683
Infopartners S.A.	31718	Verdoso Management S.à r.l.	31683
International Design A.F. S.à r.l.	31704	Xribe Finance S.à r.l.	31702
Ivadi S.à r.l.	31690		

Sundex Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 84.642.

La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 juin 2007, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 22 juin 2007, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2013.

Le 2 mars 2009.

SUNDEX IMMOBILIERE S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Représentée par M Gabriel JEAN

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009032354/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Tikal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.901.

La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 11 avril 2008, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 11 avril 2008, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014.

Le 2 mars 2009.

TIKAL FINANCE S.A.

PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Gabriel Jean

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2009032355/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00761. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Tulico Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 80.224.

La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 28 juin 2006, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 28 juin 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Le 2 mars 2009.

TULICO HOLDING S.A.
PROCEDIA SARL

Administrateur

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Gabriel Jean

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2009032356/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00759. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

**Verdoso Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Verdoso Management Company S. à r.l.)**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 133.463.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of January.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared

Verdoso Investments S.A., a société anonyme having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 59.863, and having a share capital of EUR 252,000, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed dated 13 June 1997, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 546, dated 4 October 1997, the articles of incorporation having been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 17 October 2003, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1378, dated 31 December 2003,

duly represented by Mrs Marion Finzi, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 14th of January 2008,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith,

being the sole shareholder of Verdoso Management Company S.à r.l (formerly known as Nallannud Investments S.à r.l) (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, registered at the Registre du Commerce et des Sociétés of Luxembourg under the number B 133.463, and having a share capital of EUR 12,500, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed dated 6 November 2007, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2849, dated 8 December 2007.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 18 December 2007, not yet published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Consider the amendment of the corporate purpose provided for under article 2 of the Articles to be now read as follows:

"The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) that shall be organized as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAR"), and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes in accordance with the applicable law.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes."

2. Consider the full restatement of the articles of incorporation of the Company

3. Consider the appointment of new members of the board of managers of the Company for an undetermined period in replacement of ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

4. Miscellaneous

Then, the sole shareholder, represented as stated above, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the amendment of article 2 of the articles of incorporation to be read henceforth as follows:

"The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Verdosso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) that shall be organized as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAR"), and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes in accordance with the applicable law.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes."

Second resolution

The sole shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation to be read henceforth as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold a participation in Verdosso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque (SICAR) that shall be organized as a société en commandite par actions and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "SICAR"), and to act as its general partner and sole manager with unlimited liability.

The Company may also hold interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, acquire by purchase, subscription or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise securities of any kind and manage, control and develop its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes in accordance with the applicable law.

The Company may carry out any commercial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will assume the name of "Verdosso Management S.a r.l".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of all managers or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if all managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken unanimously by all managers present or represented at such meeting.

The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by mail, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of the sole manager ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. and to appoint the following persons as new members of the board of managers of the Company for an unlimited period in its replacement:

- Mr Frank Ullmann-Hamon, Verdosso Founding Partner, born on 11 January 1953 in Neuilly-sur-Seine (France), residing professionally at 30 avenue George V, 75008 Paris, France as Chairman;

- Mr Patrick Coupier, Verdosso Managing Partner, born on 10 April 1964 in Paris (France), residing professionally at 30, avenue George V, 75008 Paris, France, as Manager; and:

- Mr Bernard Herman, Manager, born on 15 July 1956 in Haine Saint-Paul (Belgique), residing professionally at 2 rue Sainte Zithe, L-2930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as Manager.

There being no further business before the meeting, the same was there upon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit et le quatorze janvier.

Pardevant Maître Joëlle Baden, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu

Verdoso Investments S.A., une société anonyme ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.863 et ayant un capital social de EUR 252.000, constituée suivant acte notarié en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 546 en date du 4 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1378 en date du 31 décembre 2003,

ici représentée par Madame Marion Finzi, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 14 janvier 2008,

laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associée unique de Verdoso Management Company S.à r.l. (anciennement dénommée Nallannud Investments S.à r.l.) (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.463 et ayant un capital social de EUR 12.500, constituée suivant acte notarié en date du 6 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 8 décembre 2007, numéro 2849.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 18 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a délibéré sur l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Considérer la modification de l'objet social prévu à l'article 2 des Statuts comme suit:

"La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois (la "SICAR"), et d'agir en tant qu'associé commandité et seul gérant indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la SICAR.

La Société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance en conformité avec la loi applicable.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet."

2. Considérer la refonte totale des Statuts de la Société.

3. Considérer la nomination de nouveaux membres du conseil de gérance pour une durée illimitée en remplacement de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

4. Divers

L'associée unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'approuver la modification de l'objet social prévu à l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois (la "SICAR"), et d'agir en tant qu'associé commandité et seul gérant indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la SICAR.

La Société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance en conformité avec la loi applicable.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de refondre complètement les Statuts de la Société pour leur donner désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans Verdoso Special Opportunities I S.C.A., SICAR, société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois (la "SICAR"), et d'agir en tant qu'associé commandité et seul gérant indéfiniment et solidairement responsable des dettes de la SICAR.

La Société peut également prendre toutes participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, procéder à l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi qu'à l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et gérer, contrôler et valoriser ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle, détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, et émettre des obligations et autres titres de créance en conformité avec la loi applicable.

La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Verdos Management S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts

appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de tous les gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie des signatures originales par mail, télécopie ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée: des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Troisième résolution

L'associée unique décide d'accepter la démission du gérant unique ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. et de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société en son remplacement:

- Mr Frank Ullmann Hamon, fondateur de Verdoso, né le 11 janvier 1953 à Neuilly-sur-Seine (France), résidant professionnellement à 30 avenue George V, 75008 Paris, France, en tant que Président;

- Mr Patrick Coupier, gérant de Verdoso, né le 10 avril 1964 à Paris (France), résidant professionnellement à 30, avenue George V, 75008 Paris, France;

- Mr Bernard Herman, gérant de sociétés, né le 15 juillet 1956 Haine Saint-Paul (Belgique), résidant professionnellement à 2 rue Sainte Zithe, L-2930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Marion Finzi et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 janvier 2008. LAC / 2008 / 2623. Reçu 12,- € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 février 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009031087/7241/399.

(080034786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2008.

Ivadi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.473.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009030245/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06662. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080158409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2008.

TDK Recording Media Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4953 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 31.373.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

François Quoirin.

Référence de publication: 2009030246/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08092. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2008.

HAPOGA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 15, rue Nicolas Brücher.

R.C.S. Luxembourg B 143.189.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und acht, den vierten des Monates November.

Vor dem unterzeichneten Joseph Elvinger, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1. Herr Alfred Albert Schu, Geschäftsmann, wohnhaft in D-66706 Perl-Eft-Hellendorf, Im Thielenburgert 12, geboren am 15. August 1965 in D-Trier, und

2. Herr Alex Sulkowski, Geschäftsführer, mit beruflichem Wohnsitz in L-1736 Senningerberg, 1b Heienhaff, geboren am 14. Juli 1953 in Luxemburg,

beide hier vertreten durch Herrn Olivier Ferres, Jurist, mit Geschäftsadresse in L-1736 Senningerberg, 1b Heienhaff, auf Grund von zwei Vollmachten unter Privatschrift vom 25. und 29. Oktober 2008. Vorerwähnte Vollmachten, nach „ne varietur“ paraphieren durch den Bevollmächtigten der Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den Unterzeichneten Notar ersucht haben die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die „Gesellschaft“), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das „Gesetz“), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die „Satzung“), welche in den Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregelungen über Einpersonengesellschaften beinhalten.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Schwimmbadelementen und Poolzubehör, sowie diesbezügliche Montage von Fertigungszubehör, den laufenden Unterhalt von Poolanlagen sowie Gartenanlagen und Hausmeisterarbeiten, mit Ausnahme aller Arbeiten die einem Handwerksmeisterbetrieb von Rechtswegen zufallen.

Die Gesellschaft kann jede Art industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist „HAPOGA.“

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in L-5692 Elvange. Er kann durch einen, gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen Außerordentlichen Gesellschafterbeschluss an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der Gemeinde durch einen einfachen Beschluss des

Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluß des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend fünfhundert Euro (€ 12.500.-) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von hundertfünfundzwanzig Euro (€ 125.-) pro Anteil.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluß des einzigen Gesellschafters, oder in Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschluß, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der vorliegenden Satzung abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die Sie vertritt ernennen.

Art. 10. Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die Bedingungen von Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften befolgt werden.

Die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter bedarf der vorherigen Zustimmung einer Generalversammlung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Im Falle des Todes eines Gesellschafters unterliegt die Abtretung an Nichtgesellschafter der vorherigen Zustimmung einer Generalversammlung der Gesellschafter, welche mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. In jedem Fall haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zum restlichen Gesellschaftskapital, welches sie innerhalb von dreissig (30) Tagen nach Ablehnung des Verkaufs an einen Nichtgesellschafter ausüben müssen.

Das nicht durch einen oder mehrere Gesellschafter ausgeübte Vorkaufsrecht wird proportional auf die anderen Gesellschafter übertragen und muss innerhalb von drei (3) Monaten nach Verweigerung der Zustimmung ausgeübt werden.

Die Übertragung von Anteilen bedarf einer notariellen Übertragungsurkunde oder eines privatrechtlichen schriftlichen Vertrages.

Die Wirksamkeit gegenüber der Gesellschaft erfolgt erst nach Annahme durch die Gesellschaft.

Art. 11. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer können ad nutum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Geschäftsführerrates. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten. Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Konditionen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Geschäftsführerratssitzung gefasste Beschlüsse.

Jedes, sowie alle Mitglieder des Geschäftsführerrates können mittels Telefon- oder Video-Konferenz-Gespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Geschäftsführerratssitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerratssitzung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Art. 13. Der/ Die Geschäftsführer geht/ gehen durch die Ausübung seines/ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

Art. 14. Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn Sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei-viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1 Januar und endet am 31 Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird vom Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschuß hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der Gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrem Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein Gesellschafter sein muss(en) und der/ die von den Gesellschaftern ernannt wird/ werden, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 19. Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.

Zeichnung - Einzahlung

Alle hundert (100) Anteile sind wie folgt gezeichnet

Alfred Albert Schu, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
Alex Sulkowski, vorbenannt, fünfzig Anteile	50
Gesamt, einhundert Anteile	100

und wurden in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (€ 12.500.-) zur Verfügung der Gesellschaft steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, welches dieser ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr auf zweitausend Euro (€ 2.000.-).

Beschlüsse der Gesellschafter

1. Die Gesellschaft wird von dem folgenden Geschäftsführer verwaltet:

- Alfred Albert Schu, vorbenannt

Das Mandat der Geschäftsführer gilt auf unbestimmte Zeit.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist festgelegt auf L-6569 Elvange, 15 rue Nicolas Brücher

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45029. Reçu à 0,5 %: soixante deux euros cinquante cents 62,50-€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 NOV. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009030247/211/139.

(080178522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Elsia S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4505 Differdange, 53-55, rue de l'Acier.

R.C.S. Luxembourg E 2.207.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009032975/203/11.

(090036939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Kanebo Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.118.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 Février 2009

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Christian Remo ASSMAIR, Manager, demeurant Oberwiedenstrasse 33-35/1/2, 1160 Vienne, Autriche, en remplacement de Monsieur Peter FELLEGLI.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032369/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Nouvel'Hair S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4620 Differdange, 76, rue Emile Mark.

R.C.S. Luxembourg B 136.569.

Il résulte d'un contrat de cession des parts sociales signé le 30 décembre 2008, que les propriétaires du capital de la société seront comme suite:

Tony SIRIANNI

34, rue du Général Castelnau

F-57100 THIONVILLE 100 parts

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Pour NOUVEL'HAIR S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009032370/2352/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Sinequanon Health Care SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 136.999.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 26 janvier 2009

L'assemblée a pris la résolution suivante:

- L'assemblée décide de nommer au poste d'administrateur de catégorie B:
M. Eric Corbier, né le 2 avril 1966, à Nevers (France), ayant son adresse privée au 61, Avenue de Circourt, F- 78170 La Celle Saint Cloud (France)

Le nouvel administrateur de catégorie B a été nommé jusqu'à l'Assemblée Générale devant se tenir en l'année 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2009.
Pour Sinequanon Health Care S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009032666/6654/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

A. CoRe Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009032796/1321/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

L'Armoire à Linge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.936.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009032797/1321/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Seban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 43, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 143.177.

Il résulte des résolutions des associés du 2 février 2009, signé par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 4 février 2009, LAC/2009/4406 au droit de soixante-quinze euros (75.- €), que les décisions suivantes ont été prises:

Le comparant, Monsieur Xavier Marie-Agnès Luc LEBECQUE, consultant, né à Namur (B) le 21 janvier 1969, demeurant à B-6747 Saint Leger, 11A, rue du Vieux Moulin, déclare avoir cédé et transporté avec effet au 26 janvier 2009, sous la garantie légale de droit à Madame Clotilde Sophie CREMONA, consultant, épouse de Monsieur Alexander LUDORF, née à Mont St Martin (France) le 20 février 1970, demeurant à L-5533 Remich, 43, Esplanade, ici présente et ce acceptant, cinq (5) parts sociales.

Ensuite le comparant, Monsieur Denis DELCROIX, cuisinier, né à Charleroi (B) le 16 août 1968, demeurant à L-8391 Nospelt, 8, rue des Fleurs, déclare avoir cédé et transporté avec effet à ce jour, sous la garantie légale de droit à Madame Clotilde Sophie CREMONA, prénommée, ici présente et ce acceptant, une (1) part sociale.

Désormais, la totalité des cent (100) parts sociales est détenue par Madame Clotilde Sophie CREMONA, prénommée. L'associée unique décide d'accepter la démission de Monsieur Denis DELCROIX de son poste de gérant technique.

Est nommé nouveau gérant technique pour une durée indéterminée Monsieur Jean-Benoît VELTER, cuisinier, né à Metz (F) le 8 avril 1978, demeurant au 3b, Schousterwee, L-9181 Ringel.

Pour extrait conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009028698/5770/28.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03582. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Bear Stearns Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 67.156.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009032895/1024/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01648. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Sodema S.A., Société Anonyme,

(anc. Varengo S.A.).

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.728.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 05/03/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032896/3220/13.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00016. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

D.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 64.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 janvier 2009

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 janvier 2009 que:

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement, 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes, pour une durée, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

L'Assemblée Générale prend acte de la venue à expiration à la présente Assemblée Générale des mandats d'administrateur de Mesdames Viviane Glavic, Marcelle Goffart, Nathalie Moraux et de Monsieur Vincent Frédérick et décide de les renouveler, pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009, et qui se tiendra en 2010.

En conséquence, à l'issue de l'assemblée Générale, le Conseil d'Administration se compose désormais de la façon suivante:

Viviane Glavic, Présidente et Administrateur-Délégué

Vincent Frédérick, Administrateur-Délégué

Marcelle Goffart, Administrateur

Nathalie Moraux, Administrateur

Pour extrait conforme

DS.LUX S.A.

Viviane Glavic

Présidente et Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009032372/34/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04791. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Sulinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.058.

—
La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 23 mai 2005, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 23 mai 2005, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2011.

Le 2 mars 2009.

SULINVEST S.A.

PROCEDIA SARL / CRITERIA SARL

Administrateur / Administrateur

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Représentée par M Gabriel JEAN

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2009032353/768/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00765. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Valoris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 76.477.

—
La société PROCEDIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 22 mai 2006, a désigné Monsieur Fabien Rossignol-Burgos Leon, né à Nancy (France), le 4 février 1969, employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

La société CRITERIA SARL dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange inscrite au R.C. S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.199, nommée Administrateur en date du 22 mai 2006, a désigné Monsieur Gabriel JEAN, né à Arlon (Belgique), le 5 avril 1967 employé privé, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2012.

Le 2 mars 2009.

VALORIS S.A.

PROCEDIA SARL

Représentée par M Fabien Rossignol-Burgos Leon / Gabriel Jean

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2009032357/768/23.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00757. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090035658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.280.

In the year two thousand and nine, on the twelfth of January.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

LBC Vesta Holdings S.à.r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 132.611,

here represented by Mr. Francesco Abbruzzese, employee, with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy established on December 18th, 2008.

The said proxy, signed *in varetur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "GP-8 Commercial LBC Vesta S.à.r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 132.280, incorporated by a deed of the undersigned notary on September 12th, 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* dated November 6th, 2007, n° 2511.

II. The sole shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. The sole shareholder resolves to amend the 1st paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to amend the last paragraph of article 13 of the Company's articles of association and shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. last paragraph.** The Company shall be bound in any circumstances by the single signature of one Category B manager or by the joint signature of one category A Manager and one Category B Manager."

V. The Sole Shareholder approves the resignation of Mr. Benoît Bauduin as Category A Manager as of September 1st, 2008 and Mr. Francesco Abbruzzese as Category A Manager of the Company and decides to give them discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

VI. The sole shareholder decides to appoint for an unlimited period Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

Acknowledgment that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr. David Beardsell, born on June 16, 1975 in New Jersey (USA), with professional address in 25, Bank Street, London E14 5LE (U.K.);

- Mr. Robert Shaw, Senior Vice President born on October 5th, 1966 in New York (USA), with professional address at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr. Michael Denny, prenamed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LBC Vesta Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.611,

ici représentée par Monsieur Francesco Abbruzzese, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "GP-8 Commercial LBC Vesta S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 132.280, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 novembre 2007, n°2511.

II. L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. L'associé unique décide de changer le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts de la société pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 13. dernier paragraphe.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature seule d'un Gérant de catégorie B ou par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B."

V. L'associé unique décide d'accepter les démissions de M. Benoît Bauduin de son poste de gérant de Catégorie A avec effet au 1^{er} septembre 2008 et de M. Francesco Abbruzzese de son poste de gérant de Catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et décident de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

VI. L'associé unique décide de nommer M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VII. L'associé unique reconnaît que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. David Beardsell, né le 16 Juin 1975 à New Jersey (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, Londres E14 5LE (Royaume-Uni);

- M. Robert Shaw, Senior Vice President né le 5 octobre 1966 à New York (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Denny, prénommé.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: F. ABBRUZZESE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1373. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Joseph Elvinger.

Référence de publication: 2009028900/211/122.

(090032091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Jafer S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 25.932.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 10 décembre 2008

1. Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme

JAFER S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009030241/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06651. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

CEREP Corvin One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.672.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 8 janvier 2009 que la société CEREP III S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et la société CEREP III Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.446, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg B 129.119 ont ensemble cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elles détenaient, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société CEREP III Eastern S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.378, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 27 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032366/1092/25.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

ColTime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 560.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.669.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 décembre 2008, que ColLife S.à.r.l., une société ayant son siège social 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg a transféré:

- deux mille huit cent treize (2813) parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à Colyzeo S.à.r.l., une société ayant son siège social 2-4 avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 102 562;

- deux mille deux cent vingt sept (2227) parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à C6 ColLife Holding S.à.r.l., une société ayant son siège social 2-4 avenue Marie -Thérèse à L-2132 Luxembourg et enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B.130 706

ColLife S.à.r.l. ne détient donc plus aucune part sociale dans la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009032364/1092/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC00952. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Degroof Conseil (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 32.026.

Extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 15 janvier 2009

L'Actionnaire unique prend acte de la fin des mandats des administrateurs et décide de les renouveler, pour une période d'un an, de sorte que le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante:

- Monsieur Geert De Bruyne, Président, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Philippe Esser, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Philippe Lamarche, Administrateur-Directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Jean-François Leidner, Administrateur-Délégué, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

- Monsieur Patrick Bonnewijn, Administrateur, demeurant à B-1560 Hoeilart, Ijzerstraat, 52.

- Monsieur Patrick Wagenaar, Administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2008

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, le Conseil d'administration, décide de renouveler pour une période d'un an, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer.

Pour extrait conforme
DEGROOF CONSEIL (LUXEMBOURG) S.A.
Philippe Esser / Philippe Lamarche
Administrateur Délégué / Administrateur Directeur

Référence de publication: 2009032371/34/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Alchimie Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 125.041.

—
Extrait de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 janvier 2009

Madame Isabelle CHARLIER, administrateur de sociétés, née le 27 août 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, a été nommé en qualité de président du conseil d'administration de la Société avec effet au 28 janvier 2009 pour la durée de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032361/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090036285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Xrìbe Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.980.

—
EXTRAIT

Il résulte des contrats de cession de parts sociales conclus en date du 22 janvier 2009 que:

- La société «BUTTE S.A.» a cédé ses parts sociales à la société suivante:

* «I VIAGGI DEL VENTAGLIO SpA»,

société de droit italien, ayant son siège social à 20146 Milan (Italie), via dei Gracchi 35:

250 parts sociales

- La société «VACON PROPERTIES S.A.» a cédé ses parts sociales à la société suivante:

* «I VIAGGI DEL VENTAGLIO SpA»,

société de droit italien, ayant son siège social à 20146 Milan (Italie), via dei Gracchi 35:

250 parts sociales

L'actionnariat de la société se présente désormais de la manière suivante:

* «I VIAGGI DEL VENTAGLIO SpA»,

société de droit italien, ayant son siège social à 20146 Milan (Italie), via dei Gracchi 35:

500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009032360/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10705. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.

Cricha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 82.876.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 5 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009032889/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2009, réf. LSO-DB08731. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090036573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Den Baumeschter Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9190 Vichten, 28, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 99.136.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEN BAUMESCHTER Sàrl
Construction / Rénovation / Alentours
28, rue Principale
L-9190 Vichten
Signature

Référence de publication: 2009033690/801242/16.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2009, réf. DSO-DC00078. - Reçu 89,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090038551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Athenian Invest Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 64.449.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2009.

Luxembourg Corporation Company SA
Administrateur
Signature

Référence de publication: 2009033599/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00503. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Alternative Debt Fund S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 128.895.

Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique de la Société du 23 mai 2007

En date du 23 mai 2007, l'associé unique a pris la résolution suivante:

de nommer M. Daniel Droesbeke, né le 11 septembre 1961 à Senlis, France, avec adresse professionnelle à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, en tant que nouvel administrateur de catégorie A jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la Société pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2007;

Cette publication remplace la version déposée le 30 juillet 2007

(réf.: 2007089571/250/24, LSO-CG08780)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009033421/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06122. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Lasker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.177.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 mars 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009033711/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00023. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090038041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Papeterie bei der Kiirch, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4812 Rodange, 5, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 41.093.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mars 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033612/6261/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00868. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090037294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

I.D.A.F. S.à r.l., International Design A.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 23, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 114.451.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Alain FERRON, gérant de société, né à Paris (France), le 20 février 1960, demeurant à F-94410 Saint-Maurice, 75, rue du Maréchal Leclerc, (France).

Lequel comparant a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL DESIGN A.F., S.à r.l.", en abrégé "I.D.A.F., S.à r.l." a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 940 du 12 mai 2006,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.451,

- qu'elle a un capital de 12.500,- euros divisé en 500 parts sociales de 25,- euros chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "INTERNATIONAL DESIGN A.F., S.à r.l.", en abrégé "I.D.A.F., S.à r.l." avec siège social à L-3378 Livange, Zone Industrielle "Le 2000".

Ensuite le comparant Monsieur Alain FERRON, seul et unique associé de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter sa décision prise suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Livange à L-2543 Luxembourg, 23, Dernier Sol, et de modifier l'article 5 alinéa 1 afférent des statuts, comme suit:

" **Art. 5. (Alinéa 1^{er})**. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 890.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ferron, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 février 2009. Relation: LAC/2009/7219. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 9 mars 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009034801/241/40.

(090038715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Georgia-Pacific S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 51.140.600,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.134.

In the year two thousand and nine on the tenth of February.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appears:

GP Holding L.P., a limited partnership established and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 50, Crawford House, Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 38566 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Gaëlle Bernard, private employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on February 10th, 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities. Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Georgia-Pacific S.à r.l." (the "Company"), having its registered office at 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 67.134, incorporated under the name of "Fort James S.à r.l." pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, of November 4th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 54 of January 30th, 1999 and which last extraordinary general meeting has been held in front of the undersigned notary on January 2, 2009, which minutes are not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by five thousand (500) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of fifty-one million one hundred twenty-eight thousand and one hundred Euro (€ 51,128,100.-) to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500.-) to fifty-one million one hundred forty thousand and six hundred Euro (€ 51,140,600.-)

by creation and issue of two million forty-five thousand one hundred and twenty-four (2,045,124) new shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each (the "New Shares"), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares, for an aggregate nominal value of fifty-one million one hundred twenty-eight thousand and one hundred Euro (€ 51,128,100.-) and fully pays them up by contribution in kind in the amount of fifty-one million one hundred twenty-eight thousand one hundred and eleven Euro and ninety-six cents (€ 51,128,111.96) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by the Sole Shareholder towards the Company.

Description of the contribution

A liquid, certain and immediately payable claim amounting to fifty-one million one hundred twenty-eight thousand one hundred and eleven Euro and ninety-six cents (€ 51,128,111.96) in aggregate held by the Sole Shareholder, as represented hereabove against the Company (the "Claim").

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution has been given to the undersigned notary by the interim accounts of the Company as at February 10th, 2009, as well as a certificate issued by the managers of the Sole Shareholder on February 10th, 2009.

Evaluation of the contribution in kind

The value of the contribution is deemed to amount to fifty-one million one hundred twenty-eight thousand one hundred and eleven Euro and ninety-six cents (€ 51,128,111.96).

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, contributor, represented as stated above, hereby declares that:

- it currently holds the Claim against the Company amounting to a counter value of fifty-one million one hundred twenty-eight thousand one hundred and eleven Euro and ninety-six cents (€ 51,128,111.96);
- the Claim has consequently not been assigned and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to receive payment of the Claim;
- the contributed liquid, certain and immediately payable Claim is currently outstanding for an amount of fifty-one million one hundred twenty-eight thousand one hundred and eleven Euro and ninety-six cents (€ 51,128,111.96).

Report of Company's managers

The report of the managers of the Company, dated February 10th, 2009, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. The Sole Shareholder resolves to allocate the excess contribution of eleven Euro and ninety-six cents (€ 11.96) to the Company's legal reserve.

V. Pursuant to the above resolutions, article 5, first paragraph, of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The Company's subscribed and paid in share capital is set at fifty-one million one hundred forty thousand and six hundred Euro (€ 51,140,600.-) divided into two million forty-five thousand six hundred and twenty-four (2,045,624) shares having a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GP Holding L.P., un limited partnership régi par le droit des Bermudes, ayant son siège social au 50, Crawford House, Cedar Avenue, Hamilton HM 11, Les Bermudes et enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 38566 (l'"Associé Unique"),

ici représenté par Mlle. Gaëlle Bernard, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 10 février 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Georgia-Pacific S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 67.134, constituée sous le nom de "Fort James S.à r.l." suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, reçu en date du 4 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 54 en date du 30 janvier 1999 et dont la dernière assemblée générale extraordinaire a été tenue devant le notaire instrumentant en date du 2 janvier 2009, lesquelles minutes n'ont pas encore été publiées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent Euros (€ 51.128.100,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) à cinquante et un millions cent quarante mille six cents Euros (€ 51.140.600,-) par la création et l'émission de deux millions quarante-cinq mille cent vingt-quatre (2.045.124) nouvelles parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales") d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique souscrit les Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale totale de cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent Euros (€ 51.128.100,-) et les libère intégralement par apport en nature d'un montant de cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent onze Euros et quatre-vingt-seize cents (€ 51.128.111,96) consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société.

Description de l'apport

Une créance liquide, certaine et immédiatement exigible de cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent onze Euros et quatre-vingt-seize cents (€ 51.128.111,96) détenue par l'Associé Unique, à l'encontre de la Société (la "Créance").

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de la contribution a été donnée au notaire instrumentant à travers un bilan comptable intérimaire de la Société arrêté au 10 février 2009 ainsi que d'un certificat émis par l'Associé Unique en date du 10 février 2009.

Evaluation de l'apport

La valeur de l'apport en nature est estimée à cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent onze Euros et quatre-vingt-seize cents (€ 51.128.111,96).

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il détient une créance d'une valeur de cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent onze Euros et quatre-vingt-seize cents (€ 51.128.111,96) à l'encontre de la Société;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique, n'a le droit d'acquérir la Créance;
- la Créance apportée est actuellement liquide, certaine, et immédiatement exigible pour un montant de cinquante et un millions cent vingt-huit mille cent onze Euros et quatre-vingt-seize cents (€ 51.128.111,96).

Rapport des gérants

Le rapport des gérants de la Société en date du 10 février 2009, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de

gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. L'Associé Unique décide d'allouer l'apport excédentaire d'un montant de onze Euro et quatre-vingt-seize cents (€ 11,96) à la réserve légale de la Société.

V. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (1^{er} alinéa).** Le capital social souscrit et libéré de la Société s'élève à cinquante et un millions cent quarante mille six cents Euros (€ 51.140.600,-) représenté par deux millions quarante-cinq mille six cent vingt-quatre (2.045.624) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros (€ 7.000,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. BERNARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5686. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009034165/211/161.

(090038553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Dresdner Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 7.589.

Dresdner Bank Luxembourg S.A. - RCSL Nr.: B 7589

Veränderungen im Aufsichtsrat und Vorstand der Dresdner Bank Luxembourg S.A.

(A) Austritte:

Herr Andreas Georgi ist als Vorsitzender der Aufsichtsrats der Dresdner Bank Luxembourg S.A. zum 12.01.2009 zurückgetreten.

Herr Klaus Rosenfeld ist als stellv. Vorsitzender und Herr Anton Simonet als Mitglied des Aufsichtsrats der Gesellschaft zum 16.02.2009 zugetreten.

Herr Benedikt Buhl hat seine Position als Vorsitzender des Vorstands der Gesellschaft zum 16.02.2009 niedergelegt.

(B) Eintritte

(1) Aufsichtsrat der Dresdner Bank Luxembourg S.A.

Herr Holger Boschke, geboren am 08.06.1965 in Kiel, wohnhaft Frankfurt/Main, Geschäftsadresse: Jürgen-Ponto-Platz 1, D-60301 Frankfurt/Main, ist mit Wirkung vom 16.02.2009 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2013 als Vorsitzender in den Aufsichtsrat der Dresdner Bank Luxembourg S.A. berufen worden.

Herr Meinolf Wagener, geboren am 23.10.1961 in Dortmund, wohnhaft Butzbach, Geschäftsadresse: Kaiserplatz, 60261 Frankfurt am Main, ist mit Wirkung vom 16.02.2009 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2013 als stellvertretender Vorsitzender in den Aufsichtsrat der Dresdner Bank Luxembourg S.A. berufen worden.

Herr Klaus Windheuser, geboren am 20.03.1970 in Düsseldorf, wohnhaft Frankfurt/Main, Geschäftsadresse: Am Platz der Einheit 1, 60261 Frankfurt/Main, ist mit Wirkung vom 16.02.2009 bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2013 als Mitglied in den Aufsichtsrat der Dresdner Bank Luxembourg S.A. berufen worden.

(2) Vorstand

Herr Falk Fischer geboren am 16.09.1966 in Wolfen, wohnhaft Strassen, Geschäftsadresse: 26, rue du Marche-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg ist mit Wirkung vom 16.02.2009 als Vorsitzender des Vorstands der Dresdner Bank Luxembourg S.A. bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung 2013 berufen worden.

(3) Zusammenfassung

Der Aufsichtsrat der Dresdner Bank Luxembourg S.A. steht seit dem 16.02.2009 aus den Herren Holger Boschke (Vorsitzender), Meinolf Wagener (stellv. Vorsitzender), Choldiwg Reuter und Klaus Windheuser.

Der Vorstand der Dresdner Bank Luxembourg S.A. besteht seit dem 16.02.2009 aus den Herren Falk Fischer (Vorsitzender), Arnd Heßeier und Joseph Küsters.

Luxembourg, 05.03.2009.

Dresdner Bank Luxembourg S.A.

A. Heßeler / Dr. G. Otte

Membre du Directoire / Premier Conseiller Juridique

Référence de publication: 2009033412/16/41.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC02133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

SL Bielefeld Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.633.

—
EXTRAIT

1. Il résulte des lettres de démission reçues par la Société que les gérants suivants ont démissionné:

- Monsieur James Elton gérant de catégorie A avec effet au 8 décembre 2008;
- Madame Candace Valiunas gérante de catégorie A avec effet au 19 décembre 2008;
- Monsieur Russell Perchard gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
- Monsieur Costas Constantinides gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
- Monsieur Stef Oostvogels gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008;
- Monsieur François Pfister gérant de catégorie B avec effet au 20 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009033408/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

—
Extrait de la résolution des associés 1^{er} février 2009

(...)

«Suite à la démission de Monsieur Kenneth Sharp et Monsieur Olivier Suwier, les Associés de Merilux Sarl décident de nommer comme nouveaux Gérants, Monsieur Karel De Wilde, demeurant à 9050 Gent (Belgique), Emiel Van Swedenlaan 8, et Monsieur Benoît Stainier, demeurant à 1081 Bruxelles, Avenue de l'Indépendance Belge 28, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera donc composé comme suit:

Frédéric Deslypere

Karel De Wilde

Pierre Gustin

Jozef A. Peeters
Benoît Stainier
Paul Van Oyen

Par ailleurs, suite à la démission de Monsieur Benoît Stainier en tant que Commissaire de la Société, les Associés de Merilux Sàrl décident de nommer comme nouveau Commissaire, Monsieur Dirk Jacobs, demeurant à 1700 Dilbeek (Belgique), Achter d'Abdij 36, avec effet immédiat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2009.

Pour le Conseil de Gérance

J.A. PEETERS / F. DESLYPERE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009033526/534/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

La One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.693.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 février 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Monsieur Gianguido CALIGARIS, administrateur de sociétés, demeurant au 25, via Motta, Mendrisio, Suisse, administrateur-délégué;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg;

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

Référence de publication: 2009033527/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00247. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Borealis (Luxembourg) General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 108.216.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique prise en date du 28 janvier 2009 que:

M. Philippe CHAN, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach a démissionné de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

M. Hermann-Günter SCHOMMARZ, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach a été nommé en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 février 2009.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2009033511/1337/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2009, réf. LSO-DC00879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Still Petit Palais Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 79.356.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des 3 actionnaires tenue au siège social le 15 décembre 2008:

- L'Assemblée décide d'accepter, avec effet au 30 juin 2008, la démission de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.833), de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat, la société CG. Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188), pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2012.

- L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Steve van den Broek, administrateur, né le 26 juillet 1970 à Anvers (Belgique) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Laurent Teitgen, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, à la fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2012.

L'Assemblée décide de suivre l'avis du Conseil d'Administration de nommer, Monsieur Daniel Galhano, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France) et résidant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire devant se tenir en 2012.

Nous vous demandons également de prendre note du changement d'adresse professionnelle de l'administrateur suivant:

Daniel GALHANO, 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Still Petit Palais Participations S.A.

Signature

Référence de publication: 2009033531/3258/32.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01943. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Hankir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.293.

—
Extrait du Procès verbal à l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement au siège social le 13 février 2009

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale d'une part, accepte la démission de la fonction d'Administrateur de Monsieur Pierre Hoffmann, Réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, avec effet immédiat; d'autre part, l'Assemblée Générale décide de diminuer le nombre d'administrateurs à trois.

Pour HANKIR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009033533/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07223. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

TMB Industry, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 83.492.

—
L'associé Monsieur Roger Van De Weghe demeurant à 41 Van Putlei, B-2018 Anvers apporte à la société Van De Weghe GROUP en abrégé "VDW Group" sis au Boomsesteenweg 86, B-2610 Wilrijk, inscrite au RPM d'Anvers sous le numéro 0473 110 471, 783 parts sociales de TMB INDUSTRY SARL en date du 28 novembre 2007.

La société Ven De Weghe Montage est dorénavant le nouvel associé.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009033385/9378/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05972. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 41, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.239.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de ses fonctions d'administrateur et de délégué à la gestion journalière de la Société de Monsieur Olegario RIVERO GOMEZ avec effet au 1^{er} décembre 2008, le conseil d'administration a, dans ses résolutions circulaires du 13 février 2009, coopté Monsieur Giuseppe PARRINO qui terminera le mandat de son prédécesseur:

- Monsieur Giuseppe PARRINO, administrateur de sociétés, demeurant à 16, rue de la Chaux, L-8067 Bertrange, administrateur.

En outre le conseil d'administration a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Antonio RANDAZZO, demeurant au 3, Op der Hassel, L-6915 Roodt-sur-Syre, administrateur délégué, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Son mandat prendra fin en même temps que tous les autres mandats, lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Pour M.I.E. (Matériels d'Installation Electrique) S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009033501/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB08135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Premiere Global Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.864.

—
Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire unique en date du 27 janvier 2009

L'actionnaire a décidé:

De nommer Annick Magermans, née le 22 mai 1976 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, à la fonction de gérante de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 27 janvier 2009.

Luxembourg, le 03.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009033482/5564/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01631. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Spinnaker Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.188.

La dénomination exacte du liquidateur est désormais la suivante: OPF Liquidatorship Limited.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009033399/1035/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01437. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

CONTAXX Steuerberatungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, 2, Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 96.562.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leithum, le 9 mars 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009033714/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00020. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090038050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

**An der Grouf S.A., Société Civile Immobilière,
(anc. An der Grouf SCI).**

Siège social: L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 145.049.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre février.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société civile immobilière "AN DER GROUF SCI" avec siège social à L-9286 Diekirch, 4, rue Jos. Theis, matricule 2001 70 03 012, inscrite au Registre de commerce et des Sociétés sous le numéro E771, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 497 du 29 mars 2002. L'assemblée est composée de;

1. Monsieur Albert ENGEL, commerçant, demeurant à L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis;
2. Monsieur Frank ENGEL, juriste, demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne;
3. Monsieur Tom ENGEL, employé privé, demeurant à L-1948 Luxembourg, 4, rue Louis XIV.

Lequels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

Les comparants décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de vingt et un mille euros (21.000,- €), pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (10.000,- €) à trente et un mille (31.000,- €) euros par la création de deux cent dix (210) parts nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts anciennes.

Ces parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,- €) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille (31.000,- €) euros, représenté par cent (100) parts sociales de trois cent dix (310,- €) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Albert ENGEL, prénommé, soixante parts sociales	60
2. Monsieur Frank ENGEL, prénommé, vingt parts sociales	20
3. Monsieur Tom ENGEL, prénommé, vingt parts sociales	20
TOTAL: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Les associés décident de transférer le siège social à de la société de L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis à L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc, et en conséquence modifier la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le siège social est établi à L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide, conformément à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915, de transformer à partir de ce jour la société civile immobilière actuellement existante en une société anonyme.

Cette transformation ne donnera pas lieu à une personnalité juridique nouvelle et ne sera accompagnée d'aucun changement des bases essentielles du pacte social.

Ceci exposé les comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter comme suit les statuts de la société anonyme "An der Grouf S.A." comme suit:

Forme - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AN DER GROUF S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à L-3542 Dudelange, 203, rue du Parc. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Art. 3. La société aura une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de trente et un mille (31.000,- €) Euros.

Il est divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Forme et Transmission des actions

Art. 6. Les actions sont au porteur.

Il pourra être émis au gré du propriétaire des certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les actions de la société peuvent être rachetées par celle-ci conformément aux dispositions prévues par la loi.

Dans tous les cas, la cession et la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

L'actionnaire qui désire céder tout ou partie de ses actions devra en informer le conseil d'administration par lettre recommandée; cette lettre recommandée devra indiquer le prix des actions, le nom, prénom, état et domicile du cessionnaire éventuel et devra contenir l'offre irrévocable jusqu'à l'expiration des délais ci-après prévus, de céder ses actions aux autres actionnaires au prix indiqué.

Dans la quinzaine qui suit la date de la réception de cette lettre, le conseil d'administration transmettra par lettre recommandée aux autres actionnaires cette proposition de cession. Ceux-ci auront un droit de préférence pour faire l'acquisition de ces actions, proportionnellement au nombre d'actions dont ils sont propriétaires. Le non-exercice total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît à celui des autres actionnaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration dans les quarante-cinq jours de la réception de la lettre l'avisant de l'offre de cession, faute de quoi il sera déchu de son droit de préférence.

Au plus tard dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, le conseil d'administration adressera à celui-ci une lettre recommandée indiquant le nom des actionnaires qui entendent exercer leur droit de préférence et le nombre d'actions dont ils acceptent la cession.

A partir de la réception de cette lettre, l'actionnaire sera libre de transférer au cessionnaire indiqué dans son offre de cession les actions qu'il a offert de céder et qui ne seraient pas rachetées par un autre actionnaire.

Si dans la quinzaine consécutive au quatre-vingt-dixième jour de la réception de l'offre de cession de l'actionnaire, aucune réponse du conseil d'administration n'a été reçue par l'actionnaire désirant céder ses actions, l'agrément sera réputé acquis.

Modifications du capital social

Art. 7. Le capital social peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital conformément à l'article 32-1 nouveau de la loi sur les sociétés, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentielle des actionnaires existants ou autoriser le conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la loi sur les sociétés commerciales.

Conseil d'administration

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, le conseil général, composé par les administrateurs restants et le ou les commissaires réunis, a le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Pouvoirs du conseil d'administration

Art. 9. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télé-copieur, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Commissaire

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui pour finir le trente et un décembre deux mille neuf.

Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit fin du mois de mai de chaque année, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'année deux mille dix.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Dividendes intérimaires

Art. 15. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Dispositions générales

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Art. 17. Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Albert ENGEL, prénommé, soixante actions	60
2. Monsieur Frank ENGEL, prénommé, vingt actions	20
3. Monsieur Tom ENGEL, prénommé, vingt actions	20
TOTAL: cent actions	100

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- €) euros est à la disposition de la société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille (2 000) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a. Monsieur Albert ENGEL, commerçant, demeurant à L-9286 Diekirch, 4, rue Joseph Theis;
 - b. Monsieur Frank ENGEL, juriste, demeurant à L-1272 Luxembourg, 62, rue de Bourgogne;
 - c. Monsieur Tom ENGEL, employé privé, demeurant à L-1948 Luxembourg, 4, rue Louis XIV.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire la société SOFINTER, L-1653 Luxembourg, Le Dôme - Espace Pétrusse, 42, avenue Charles De Gaulle.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Engel, Engel, Engel, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 25 février 2009. Relation: DIE/2009/2006. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société, sur papier libre, pour servir dans un but administratif.

Diekirch, le 5 mars 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009034860/234/175.

(090038826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Camaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, Z.A.E. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 58.736.

L'an deux mille huit, le trois novembre,

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAMARO SA., ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7 rue Goell,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 58.736,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 avril 1997,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 juillet 1997, numéro 371, page 17.781,

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pol CLART, demeurant professionnellement à Contern. Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel VANQUIN, demeurant professionnellement à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Helena RAMOS, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les mille deux cent cinquante (1.250) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification des pouvoirs de signature
2. Modification subséquente de l'article 12 des statuts pour le mettre en conformité avec la modification des pouvoirs de signature
3. Nomination de nouveaux administrateurs supplémentaires et d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale devant avoir lieu en 2014
4. Nomination d'un administrateur-délégué pour une durée indéterminée Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de changer les pouvoirs de signature et décide que l'administrateur-délégué pourra engager la société en toutes circonstances y compris les opérations bancaires, par sa seule et unique signature individuelle.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, lequel pourra engager la société en toutes circonstances y compris les opérations bancaires, par sa seule et unique signature individuelle.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques."

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité comme nouveaux administrateurs, en complément des administrateurs actuels dont le mandat est en cours, les personnes suivantes:

- Monsieur Emmanuel VANQUIN, né le 31 décembre 1974 à Arlon, demeurant à B-6840 Neufchateau, 25.1, Chaussée d'Assenois,

- Monsieur Jean PRADINES, né le 20 février 1950 à Moyenmoutier, demeurant à F-57100 Thionville, 10, Impasse Dinot.

Les présents administrateurs sont nommés, à titre gratuit, avec effet au jour des présentes et ce jusqu'à l'assemblée générale devant avoir lieu en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme à l'unanimité des voix la fonction d'administrateur-délégué de Monsieur Jean-Pol CLART, préqualifié, lequel a le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances y compris les opérations bancaires, par sa seule et unique signature individuelle.

Monsieur CLART est nommé avec effet au jour des présentes et pour une durée indéterminée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme à l'unanimité des voix à la fonction de commissaire aux comptes Monsieur Jean Scholtes, demeurant professionnellement à L-3396 Roeser, 10a, rue de l'Alzette, L-3396 Roeser.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Contern, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Clart, Vanquin, Ramos, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 4 novembre 2008. Relation: RED/2008/1346. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 5 novembre 2008.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009034861/7851/71.

(090039407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Infopartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 17.719.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INFOPARTNERS S.A.", avec siège social à L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten, constituée sous la dénomination de "FIDUCENTER, JEAN HOFFMANN & Cie, société en commandite simple", suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, alors de résidence à Pétange, en date du 23 juillet 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 229 du 17 octobre 1980, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 30 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 291 du 29 juillet 1991, modifiée suivant actes reçus par le prédit notaire d'HUART, en date du 13 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 326 du 30 juillet 1992 et numéro 332 du 3 août 1992, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 10 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 295 du 19 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire d'HUART, en date du 23 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 258 du 28 mai 1997, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 17.719.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean FABER, expert comptable, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude KRAUS, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de Howald vers Luxembourg; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2.- Constatation de la conversion de la devise du capital social de six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,00) en cent soixante et un mille cent trente virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 161.130,79) représenté par trois mille cent cinquante-sept (3.157) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

4.- Modification de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs."

5.- Constat d'expiration des mandats des administrateurs de la société, démission de l'administrateur-délégué et nomination de nouveaux administrateurs.

6.- Constat d'expiration du mandat du commissaire, décharge à lui donner et nomination d'un nouveau commissaire.

7.- Autorisation à donner au conseil d'administration de nommer un administrateur-délégué.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à Luxembourg, à l'adresse suivante: 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'alinéa deux de l'article premier des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (2^{ème} alinéa).** Cette société aura son siège à Luxembourg."

Deuxième résolution

L'assemblée générale constate que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de six millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 6.500.000,00), est actuellement de cent soixante et un mille cent trente virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 161.130,79).

Troisième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3. (1^{er} alinéa).** Le capital social est fixé à cent soixante et un mille cent trente virgule soixante-dix-neuf euros (EUR 161.130,79), représenté par trois mille cent cinquante-sept (3.157) actions sans désignation de valeur nominale."

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa deux de l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. (second alinéa).** La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs."

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs Monsieur Claude LÜSCHER, Monsieur Roland HABER et de "PRIMESPHERE S.A." sont venus à échéance lors de l'assemblée générale de l'an deux mille six.

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Monsieur Roland HABER de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société, et elle décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de l'an deux mille six et jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en leur remplacement aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Roland HABER, manager, demeurant à L-7531 Mersch, 16, rue Dr Ernest Feltgen,
- Monsieur André COLLOT, consultant, demeurant à F-30200 Bagnols-sur-Cèze,
- Madame Ann MOMMAERTS, office manager, demeurant à B-6700 Guirsch, 7, vallée des Trois Moulins.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

Sixième résolution

L'assemblée générale constate que le mandat du commissaire, à savoir Monsieur Jacques PEFER, est venu à échéance lors de l'assemblée générale de l'an deux mille six.

L'assemblée générale décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat, et d'approuver et ratifier tous actes et documents signés dans l'exercice de sa fonction de commissaire depuis l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille six et jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale décide de nommer en son remplacement la société anonyme "REVILUX S.A.", ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B et le numéro 25.549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

Septième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer en qualité d'administrateur-délégué Monsieur Roland HABER, prénommé, avec les pouvoirs d'engager la société par sa signature conjointe avec celle d'un autre administrateur.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Faber, J. Piek, C. Kraus, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. LAC/2008/52101. Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009034862/227/106.

(090039387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Blue Sign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 8, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 145.061.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois mars,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg,

ONT COMPARU:

- 1) Madame Chantal WEITEN, aide socio-familiale diplômée, demeurant 38, rue des Caves, L-6718 Grevenmacher,
- 2) Monsieur Joseph ANTINORO, cafetier, demeurant 27, Grand-Rue, B-6791 Athus.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et tous ceux qui pourraient le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BLUE SIGN S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Dudelange. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet social l'exploitation d'un café avec petite restauration et débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle peut également faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui se rattachent directement ou

indirectement à son objet social et qui en facilitent la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'accord des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et les documents de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs et leurs rémunérations. Ils peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par décision des associés.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions ayant pour objet une modification des statuts et toutes autres décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Un bilan, ainsi qu'un compte de profits et pertes sont dressés annuellement. Sur le bénéfice net, un prélèvement de cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve est obligatoire.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1) Madame Chantal WEITEN, préqualifiée, quatre-vingt-quinze parts sociales	95
2) Monsieur Joseph ANTINORO, préqualifié, cinq parts sociales	5
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à approximativement 1.200,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1.- L'assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

a) Madame Chantal WEITEN, aide socio-familiale diplômée, née à Luxembourg, le 22 janvier 1964, demeurant 38, rue des Caves, L-6718 Grevenmacher, comme gérant administratif,

b) Monsieur Joseph ANTINORO, cafetier, né à Thionville (France), le 22 mars 1977, demeurant 27, Grand'rue, B-6791 Athus, comme gérant technique.

La société est valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants.

2.- Le siège social est établi à 8, rue du Commerce, L-3450 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Weiten, J. Antinoro, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 mars 2009. Relation: LAC/2009/8811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009034657/212/84.

(090038998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Ferrero International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 60.814.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 décembre 2008 que:

I. Les mandats de Fondés de pouvoirs de catégorie "A" et "B" sont retirés à Messieurs:

- Antonio DO
- Antonio VANOLI

II. La personne ci-après désignée, qui est également administrateur, a été nommée Fondé de pouvoirs de catégorie "A" et "B":

- Monsieur Giovanni GIORDANO

Les fondés de pouvoirs de la société de catégorie "A" et "B" sont dorénavant:

- Monsieur Antonio FASSINOTTI
- Monsieur Filippo FERRUA MAGLIANI
- Monsieur Giuseppe ADDEZIO
- Monsieur Giovanni GIORDANO

III. Les pouvoirs de catégorie "A" ont été modifiés tels que stipulés ci-après:

Les fondés de pouvoirs ont le pouvoir d'autoriser, de façon illimitée et conjointement (par au moins deux d'entre eux), les typologies d'engagements de dépense suivantes (ex: signature, modification et résolution de contrats, signature d'ordres d'achat):

1. conseils en marketing et recherches de marché;
2. conseils en logistique;
3. conseils en stratégie et organisation;
4. conseils et services en informatique;
5. conseils professionnels;
6. achat, vente, échange de systèmes informatiques, matériel et équipements informatiques;
7. achat, vente, échange, location de biens corporels et incorporels, mobiliers, équipements et véhicules, frais courants de gestion des bureaux;
8. signature, modification et résolution de tous les contrats d'assurance sur les biens corporels et incorporels;
9. signature, modification et résolution de contrats d'assurance en matière de travail;

10. engagement et licenciement des salariés de la société (non dirigeants), instauration, résiliation, modification des rapports de travail, y compris à temps partiel;

11. engagement et licenciement de dirigeants salariés de la société, détermination de leurs conditions d'engagement, de travail et de rémunération, modification de ces conditions;

12. signature, modification et résolution de contrats de travail autonomes avec des consultants ayant rôle opérationnel dans la société;

13. conseils en Ressources Humaines;

14. services de support à la gestion des Ressources Humaines;

15. signature, modification et résolution de tous les contrats d'assurance relatifs aux programmes master du Groupe;

16. provoquer toutes saisies, saisies-arrêts, actes d'opposition et les révoquer, soigner l'exécution des jugements, intenter tout acte conservatoire et exécutoire, y compris la vente forcée de marchandises, demander l'apposition et l'enlèvement de scellés, représenter la société dans tous jugements de faillite, faire toute proposition de crédit y relatives, voter dans tous concordats, discuter de tous comptes de liquidations y relatifs, exiger tous partages partiels et définitifs, intervenir dans tous concordats préventifs en accomplissant en général pour les opérations précitées tout ce qui est prescrit par les procédures prévues en la matière, inscrire toutes hypothèques sur les biens des débiteurs, constituer tous nantissements sur les biens, procéder à toutes radiations y relatives en signant les actes de consentement nécessaires;

17. représenter la société dans les causes devant les autorités judiciaires compétentes, à tous degrés d'appel, tribunaux administratifs et procédures d'arbitrage, intenter tous litiges et introduire toutes actions, nommer et révoquer tous avocats et procureurs, aussi bien au civil qu'au pénal, avec la faculté de transiger les litiges sur le plan judiciaire et extra-judiciaire;

18. adopter toute mesure de protection des biens de la société ou des biens conférés par celle-ci en dépôt à des tiers;

19. représenter la société devant les organes, de quelque degré et type que ce soit, des administrations de l'État, des organismes publics locaux et Chambres de Commerce pour le règlement de toute question de leur ressort, accepter toutes conditions et engagements, même de nature financière, signer tous actes, contrats conventions, règlements, instances recours, dénonciations, déposer et retirer toutes sommes et valeurs en délivrant quittance, décharges et libérations;

20. retirer la correspondance ordinaire, recommandée, assurée, les télégrammes et les câblogrammes, les échantillons, les paquets et les colis de tout genre, payer les ports et les chèques y relatifs et délivrer quittance;

21. les fondés de pouvoirs ont en outre le pouvoir de définir, conjointement entre au moins deux d'entre eux, des procédures de délégation des pouvoirs susmentionnés à des sujets tiers.

Pour les catégories de dépense visées aux points 3), 9), 11), 12), 13) et 14), la signature de Monsieur Giuseppe Addezio ou Giovanni Giordano est obligatoire.

Les fondés de pouvoirs ont les pouvoirs de catégorie "B" tels que stipulés ci-après:

1. stipuler tous contrats, actes, lettres, ou déclarations relatifs à la délivrance de fidéjussions, de polices fidéjussaires ou de garanties en faveur tant de la société que de sociétés directement ou indirectement contrôlées, en ce compris tous actes et déclarations de contre-garantie, de mainlevée ou d'acceptation;

2. établir et mettre un terme à tous rapports avec des Instituts de Crédit, négocier et accepter tous financements ou ligne de crédit à court terme avec des Instituts de Crédit en faveur de la société, à l'exception de ceux qui comportent la délivrance d'hypothèque, de nantissements ou d'autres contraintes, même non réelles;

3. acquérir, vendre, échanger, déposer pour le compte de la société, auprès d'instituts de crédit ou d'autres organismes, à titre de conservation et d'administration, tous titres publics ou privés, ou certificats substitutifs ou valeurs en général;

4. émettre tous ordres de paiement et chèques, effectuer tous prélèvements sur les comptes courants postaux et sur les comptes courants même passifs que la société entretient avec tout Institut de Crédit au Luxembourg et à l'étranger, dans les limites des garanties octroyées;

5. renouveler, endosser et exiger toutes lettres de change et traites, chèques circulaires et bancaires, titres de crédit en général, même établis en devise étrangère, le tout en vue du versement au crédit de la société;

6. encaisser tous dividendes, bénéfices, intérêts, remboursement d'impôts ou de droit de douane ou d'autre nature, primes relatives à des actions ou des obligations, et à des participations dans des entreprises nationales ou étrangères, en délivrant quittance;

7. stipuler, modifier ou résilier tous contrats d'assurance de tout type, en signer les polices, les annexes de modification, les déclarations d'application de polices ouvertes, les actes de régulation des primes, les déclarations de sinistre, les actes de liquidation et les reçus libératoires pour la détermination des dédommagements; représenter la société vis-à-vis des agents d'assurance, des courtiers et des intermédiaires, avec la faculté de passer les accords avec ces derniers;

8. représenter la société devant les bureaux des douanes, les bureaux techniques, les administrations fiscales, les bureaux du cadastre, les Chambres de Commerce, dans tous les dossiers, sans aucune exception, relatifs à des impôts, des taxes, des charges, des accessoires, des contributions de tout genre et de toute dénomination, des agios, avec faculté de signer toutes déclarations, dénonciations, demandes et recours, concordats, procès-verbaux de contestation, de constatation et contravention;

9. délivrer et révoquer toutes procurations et mandats aux autres membres du personnel de la société, ainsi qu'aux tiers, pour l'exécution des actes et des opérations administratives énoncées dans les articles qui précèdent.

Ils exerceront ces pouvoirs par la signature conjointe de deux d'entre eux.

Toutefois, pour toute activité impliquant un engagement de la société pour un montant inférieur à 10.00,00 EUR (dix mille euros), ou l'équivalent en monnaie locale, la signature individuelle d'un des fondés de pouvoirs sera suffisante.

Tous les fondés de pouvoirs susmentionnés feront toujours précéder leur signature de la raison sociale FERRERO INTERNATIONAL S.A.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009034710/304/105.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06578. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090038828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

Bonito Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.898.

—
EXTRAIT

Changement suivant le contrat de cession de parts du 9 juin 2006:

- Ancienne situation associée:

Ironbridge Capital 2003/4 L.P.: 3.644 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Partners Group Global Value 2006, L.P., avec siege social a Elizabeth House, PO Box 477, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey, GY1 GBD, inscrite au «Registered at Companies House» sous le numéro SL005425	88
Ironbridge Capital 2003/4 L.P., avec siege social a Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caiman, inscrite au «Limited Partnership Act 1907» sous le numéro LP 009211	871
Partners Group Asia-Pacific 2005, L.P., avec siege social a Elizabeth House, PO Box 477, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey, GY1 GBD, inscrite au «Secrétariat d'Etat de l'Etat du Del» sous le numéro 3833001	204
Partners Group Direct Investment 2006, L.P., avec siege social a Elizabeth House, PO Box 477, Les Ruettes Braye, St Peter Port, Guernsey, GY1 GBD, inscrite au «Registered at Companies House» sous le numéro SL005549	438
Arran Investment Pte Limited, avec siege social à 168 Robinson Road #37-01, Capital Tower, Singapour 068912, Malaisie, inscrite au «Company Registration» sous le numéro 199504180D	2.043
Total	3.644

Luxembourg, le 26.02.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Bonito Luxembourg Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009033433/29/37.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Language & Knowhow, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 38, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 103.142.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 mars 2009.

FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2009033712/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00022. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090038047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

Nivaco Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 26.090.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 février 2009

Est nommé d'administrateur et Président du conseil d'administration, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Pierre-André BEGUIN, avocat associé, demeurant au 18, Chemin de Vert-Pré, CH - 1231 Conches, Genève.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009033529/534/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06975. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

First Data International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 111.072.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées le 27 février 2009

Il résulte desdites résolutions que:

1. La démission de Monsieur Steve STRATMAN en tant que gérant de la Société a été acceptée.
2. - Monsieur Gregory PIEL, avocat, demeurant professionnellement à Beaver Row, Unit 6, Floor 2, Belfield Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Irlande,
- Monsieur Steve MENZIES, Senior Vice President, demeurant à The Meadows, Ashmead Lane, Denham Village, Bucks, UB 95 BB, Royaume-Uni,
- Monsieur Erik WILMS, conseiller fiscal, demeurant à Bickerswerf 33, 1013 KV Amsterdam, les Pays-Bas,
ont été nommés en tant que gérants de la Société pour une période illimitée.

Luxembourg, le 2 mars 2009.

Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2009033415/275/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2009, réf. LSO-DC01269. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

Cyber Vision Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 19.650.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 9 mars 2009.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009033715/667/16.

Enregistré à Diekirch, le 4 mars 2009, réf. DSO-DC00021. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090038052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2009.

AddedValue S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 102.378.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL; notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "AddedValue S.A.", avec siège à L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins, (RC B N ° 102.378) constituée suivant acte notarié du 30 juillet 2004, publié au Mémorial C No 1102 du 30 octobre 2004.

A cet effet ont comparu:

- 1) Madame Danièle LEESCH, employée, née à Luxembourg, le 13 avril 1955, et son époux
- 2) Monsieur Paul FRITSCH, architecte, né à Luxembourg, le 9 avril 1943, les deux demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3) Monsieur Eric DICKES, administrateur délégué, né à Esch/Alzette, le 20 octobre 1965, demeurant à L-4039 Esch/Alzette, 54, rue du Bourgrund.
- 4) Monsieur Robert HORNUNG, architecte d'intérieur, né à Luxembourg, le 17 mai 1960, demeurant à L-1409 Luxembourg, 32, rue Edmond Dune.
- 5) Monsieur François d'HUART, directeur artistique, né à Luxembourg, le 28 octobre 1971, demeurant à L-1466 Luxembourg, 10, rue Jean Engling.
- 6) Monsieur Georges d'HUART, notaire, né à Luxembourg, le 11 octobre 1942, demeurant à L-4761 Pétange, 9, rue de Luxembourg.

Lesquels comparants, représentés par le comparant sub 6), en vertu d'une procuration annexée au présent acte, sont les actionnaires qui représentent la totalité du capital de la société "AddedValue S.A.", préqualifiée, et ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

1. Augmentation de capital.

Les prédits comparants uniques actionnaires de la société, constatent que Monsieur Paul FRITSCH a fait au cours de l'exercice 2008, des paiements pour compte de la société pour montant d'au moins trois cent mille euros (€ 300.000,-).

Monsieur Paul FRITSCH décide en accord avec ses coactionnaires d'augmenter le capital de trois cent mille euros (€ 300.000,-) par incorporation de sa créance jusqu'à concurrence du même montant. Les comparants reconnaissent la réalité de cette créance, corroborée par Monsieur Patrick KREINS, ancien administrateur délégué de la AddedValue S.A, et responsable des finances de la société, lequel a établi un certificat afférent, annexé au présent acte.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 3 alinéa 1^{er} a désormais la teneur suivante:

Art. 3. (alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (€ 450.000,-), divisé en neuf cents (900) actions de cinq cents euros (€ 500,-) chacune.

2. Cession d'actions.

Les comparants ont convenu entre eux de faire diverses cessions d'actions de sorte que le capital social est actuellement souscrit comme suit:

- Madame Danièle LEESCH	125 actions
- Monsieur Paul FRITSCH	125 actions
- Monsieur Eric DICKES	300 actions
- Monsieur Robert HORNING	100 actions
- Monsieur François d'HUART	75 actions
- Monsieur Georges d'HUART	175 actions
Total	900 actions

3) Refonte des statuts.

Les comparants ès-qualités décident d'opérer la refonte des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe depuis le 30 juillet 2004 une société anonyme sous la dénomination de ""AddedValue S.A.".

Cette société aura son siège sur le territoire de la Commune de Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet tous travaux de communication généralement quelconques et plus spécialement la création, la production, la communication et l'exploitation d'une agence de publicité.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations

La société pourra avoir toute activité industrielle, commerciale ou financière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Art. 3. Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- €), divisé en cent (900) actions de cinq cents euros (500,- €) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives.

Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires. Toute cession à un non actionnaire est soumise à l'accord du conseil d'administration. En cas de désaccord sur un cessionnaire, la société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues par la loi, au prix de la valeur bilan des actions.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe deux administrateurs.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 9. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quinze juin, respectivement le 1^{er} jour ouvrable qui suit le quinze juin de chaque année à 11.00 heures.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, sont estimés à

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu de Nous, Notaire, par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Georges D'HUART, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 2009. Relation: EAC/ 2009/2085. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009034863/203/107.

(090038756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2009.

UPS Emerging Markets Investments Holding Luxembourg, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.428.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009032368/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06032. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090035995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2009.